

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
لمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Conférence d'Examen du Traité sur la Non-Prolifération
des Armes Nucléaires (TNP)

Comité II
Questions régionales
Organe subsidiaire chargé des questions régionales,
en particulier de la mise en œuvre de la Résolution
de 1995 sur le Moyen Orient

Déclaration de
Melle Mouna EL MEKHEI

New York, le 20 mai 2005

Monsieur le Président,

La délégation marocaine se réjouit de la mise en place au sein de ce Comité d'un Organe Subsidaire chargé du suivi de la Résolution de 1995 sur le Moyen Orient.

Mon pays attache une importance particulière aux travaux de ce mécanisme dont nous saluons la mise en place.

Ayant servi la cause de la paix et de la sécurité internationales avec succès pendant 35 ans, le Traité sur la Non-Prolifération des Armes Nucléaires (TNP) a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de la confiance et du soutien de ses Etats parties.

Ce soutien pourrait se traduire, notamment, par un engagement conséquent en faveur des Zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN). Ces zones représentent une partie intégrante du régime de désarmement et de non-prolifération et une contribution concrète aux efforts de désarmement global et généralisé.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc appuie fortement l'application de la Résolution de la Conférence d'Examen et de Prorogation du TNP de 1995 relative à la création d'une ZEAN au Moyen Orient.

La création de cette zone représenterait non seulement un pas déterminant vers le rétablissement de la confiance dans cette région, mais également une avancée significative pour la cause de la non-prolifération et du désarmement.

Cependant, l'objectif d'un Moyen Orient dénucléarisé ne peut se réaliser sans qu'Israël, seul Etat disposant d'un programme nucléaire militaire dans la région, n'adhère au TNP et ne soumette ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'AIEA.

Monsieur le Président,

La VII^{ème} Conférence d'Examen du TNP est l'occasion d'examiner les progrès réalisés, tant au niveau régional qu'international, ces cinq dernières années pour ce qui est de l'application de la Résolution de 1995 sur la question, et de réfléchir sur les moyens à même de faire avancer ce processus.

Cette Conférence constitue l'occasion de rappeler que la création d'une ZEAN au Moyen Orient a fait l'objet d'un engagement international clair lors des deux précédentes Conférences d'Examen et que cet objectif demeure, aujourd'hui plus que jamais, l'une des priorités de la Communauté Internationale.

Dans l'attente de la concrétisation de cet objectif, le Royaume du Maroc invite la Communauté Internationale à œuvrer en faveur de l'établissement d'une ZEAN au Moyen Orient.

Je vous remercie M. le Président.